

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/07/2015

Réception par le Prefet : 01/07/2015

Publication : 03/07/2015



Conseil départemental  
**Haut-Rhin**  
Communication  
au Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

2015  
N° 2015-6-12-6

**COMMUNICATION**

**DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET  
D'ACCORDS-CADRES - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,  
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,  
ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, VOGT,  
WITH.

**EXCUSES :**

M. BECHT, M. DELMOND, Mme DREXLER, M. MULLER Lucien, Mme SCHMIDIGER,  
Mme VALLAT.

Le Conseil Départemental,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'information de l'Assemblée départementale sur l'exercice de la délégation accordée au Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-3 du 2 avril 2015 relative aux délégations du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

➤ donne acte au Président de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité